

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****SEANCE DU 13 MARS 2025****Objet : Vote du Budget Primitif 2025****Annexes : Projet BP 2025****Note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2025****N° : 009/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars à quatorze heures et trente minutes, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du vingt-huit février 2025, s'est réuni dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles, sous la Présidence de Monsieur Michel GROS, Président.

Il examine le point n°3 de l'ordre du jour, visé en objet.

Nombre de membres du Comité Syndical	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres ayant pris part à la délibération	: 15 représentant 15 voix

**DELEGUES DES EPCI :****PRESENTS AYANT PRIS PART AU VOTE:****COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

M. GROS – N. RULLAN – G. FERRANTE – G. FABRE – J-P. VERAN – O. HOFFMANN – E. AUDIBERT – J. GIULIANO – R. DEBRAY – J-L. LAUMAILLER

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :**

B. DE BOISGELIN – H. PHILIBERT – N. BREMOND – L. MEAUME – C. GHINAMO

**TITULAIRES ABSENTS/EXCUSES :****COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

D. BREMOND – J-C. FELIX – O. BARTHELEMY – C. LASSOUTANIE – A. DECANIS – G. BRINGANT – A. RAVANELLO – D. CLERCX – F. PERO – J. PAUL

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :**

D.VAUZELLE – E. HUGOU – C. VENTURINO GABELLE

Lors de sa séance du 6 février 2025, le Comité syndical a débattu des orientations budgétaires pour l'exercice 2025. A partir de ces orientations et des besoins recensés, et sur proposition du bureau, un projet de budget primitif pour l'exercice 2025 est soumis au vote du comité syndical. La note de présentation synthétique ci-jointe, expose de manière plus détaillée les grandes orientations de ce budget.

Le budget primitif pour l'exercice 2025 s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Chapitre	Prévision	Libellé	Chapitre	Prévision
Charges à caractère général	011	551 311,00 €	Atténuations de charges	013	22 000,00 €
Charges de personnel	012	745 000,00 €	Produits services, domaine	70	14 000,00 €
Atténuation de produits	014	-	Impôts et taxes	73	-
Autres charges gestion courantes	65	28 000,00 €	Dotations et participations	74	1 136 541,00 €
			Autres produits gestion courantes	75	0,00 €
<b>Total dépenses gestion courante (a)</b>		<b>1 324 311,00 €</b>	<b>Total des recettes de gestion courantes (a)</b>		<b>1 172 541,0 €</b>
Charges financières (b)	66	1 000,00 €	Produits financiers (b)	76	
Charges exceptionnelles (b)	67	2 000,00 €	Produits exceptionnels (b)	77	-
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement a+b=c</b>		<b>1 327 311,00 €</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement a+b=c</b>		<b>1 172 541,00€</b>
Virement à la section d'investissement	23	1 993,52 €	Opérations ordre	042	22 000,00 €
Opérations ordre	042	110 000,00 €			
<b>Total dépenses ordre de fonctionnement (d)</b>		<b>111 993,52 €</b>	<b>Total recettes ordre de fonctionnement (d)</b>		<b>22 000,00 €</b>
Déficit reporté			Excédent reporté (e)	002	244 763,52 €
<b>Total (c+d)</b>		<b>1 439 304,52 €</b>	<b>Total (c+d+e)</b>		<b>1 439 304,52 €</b>

  

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Chapitre	Prévision	Libellé	Chapitre	Prévision
Immobilisation incorporelles	20	388 000,00 €	Subventions d'investissement	13	78 400,00 €
Immobilisation corporelles	21	152 464,96 €			
<b>Total dépenses équipement</b>		<b>540 464,96 €</b>	<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>78 400,00 €</b>
Emprunts et dettes	16	- €	Dotations, fonds et réserve	10	4 000,00 €
Subventions d'investissement	13		Excédents de fonctionnement capitalisés	1068	
<b>Total dépenses financières</b>		<b>- €</b>	<b>Total des recettes financières</b>		<b>4 000,00 €</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>540 464,96 €</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>82 400,00 €</b>
			Opérations ordre	040	110 000,00 €
Opérations ordre	040	22 000,00 €	Virement de la section de fonctionnement	021	1 993,52 €
<b>Total dépenses ordre d'investissement</b>		<b>22 000,00 €</b>	<b>Total recettes ordre d'investissement</b>		<b>111 993,52 €</b>
Déficit reporté			Excédent reporté	001	306 750,04 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent		7 307,20 €	Restes à réaliser de l'exercice précédent		68 628,60 €
<b>Total</b>		<b>569 772,16 €</b>	<b>Total</b>		<b>569 772,16 €</b>

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU les articles L 2311-1, L 2312-1, L.2313-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

VU la délibération n° 005/2025 du 6 février 2025 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025,

**CONSIDERANT** que le DOB a eu lieu lors de la précédente séance du Comité Syndical dans les délais requis,

**CONSIDERANT** la teneur de la note brève et synthétique retraçant les informations essentielles annexée au budget de l'exercice 2025,

**CONSIDERANT** que le budget primitif 2025 est voté :

- Avec reprise des résultats et des reports,
- Au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
- Au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement,

**CONSIDERANT** qu'après explications et lecture du rapport, ce document s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses selon les montants suivants :

- Section de fonctionnement : 1 439 304,52 €
- Section d'investissement : 569 772,16 €

**Sur proposition du bureau,**

**LE COMITE SYNDICAL**

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le budget primitif pour l'exercice 2025 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :
  - o Avec reprise des résultats et des reports,
  - o Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
  - o Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Le budget primitif, pour l'exercice 2025, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

Budget primitif	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 439 304,52 €	1 439 304,52 €
Investissement	569 772,16 €	569 772,16 €

- **AUTORISE** le Président, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, à procéder à tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avèrerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

Le Président du Syndicat Mixte

  
**Michel GROS**